

Accueils Petite Enfance Accueils Enfance et Jeunesse

(accueils de loisirs, périscolaire et cantine scolaire)

sur le territoire des Vallées de Thônes

Portail d'inscription unique

Pour les accueils ci-dessous *

Structures Petite enfance

Crèche La Farandole, Manigod
Crèche Pain d'épice, Les Villards-sur-Thônes
Micro-crèche Galipettes, Les Villards-sur-Thônes
Crèche Les P'tits montagnards, La Clusaz
Crèche du Village, Le Grand-Bornand
Crèche du Charmieux (hiver), Le Grand-Bornand
Crèche La Boîte à Soleils, Dingy-Saint-Clair

Accueil individuel Petite enfance

(avec mise en relation par le RPE de la CCVT)

Assistants maternels indépendants
Assistants maternels en Maison d'assistants maternels (MAM)
Gardes à domicile

Accueils de loisirs Enfance-Jeunesse

Centre de loisirs La Farandole, Manigod
Association Péricant, Saint-Jean-de-Sixt
Centre de loisirs du Charmieux, Le Grand-Bornand

Périscolaire et cantine

Cantine scolaire de Saint-Jean-de-Sixt
Périscolaire école de Manigod



Saisissez votre demande dans l'espace famille du portail d'inscription

1- Sur votre ordinateur

ou

2- Sur votre smartphone ou votre tablette

Suivre le lien

Scannez le QR Code

<https://espacefamille.aiga.fr/11698910>

Vous n'avez pas d'ordinateur à disposition ou vous avez besoin d'aide pour effectuer votre démarche ?



Contactez le
Relais Petite Enfance de la CCVT
Tél : 06 22 45 30 38
Courriel : rpe@ccvt.fr



Ou rendez vous dans
l'Espace Public Numérique de la CCVT
Tél : 04 58 13 00 29 - 06 46 45 00 31
Mail : conseilnum@ccvt.fr

 Voir au verso
quelques explications
pour bien réaliser vos démarches

* Vous souhaitez un accueil dans une
autre structure que celles listées ci-dessus ?

Pour toute autre demande d'inscription, merci de vous mettre
en relation directement avec la structure souhaitée

Vos démarches sur le portail d'inscription unique

Nous vous conseillons de saisir votre demande sur votre ordinateur, pour une interface plus intuitive et une meilleure visibilité des données saisies.

Le portail est aussi accessible depuis votre smartphone ou votre tablette

Retrouvez le lien internet et le QR Code au recto.

Un seul dossier famille

- ✓ pour tous vos enfants
- ✓ pour tous les accueils successifs de chaque enfant
- ✓ dans toutes les structures présentes sur le portail

→ Conservez bien vos identifiants !

Vous souhaitez déposer une demande d'accueil

→ Petite enfance (0-3 ans)

- Lors de votre **première connexion**, vous pouvez commencer par créer votre compte



Créer un nouveau compte

Ou : démarrer directement une demande d'accueil

⚠ *"mode d'accueil" = petite enfance, uniquement !*



Recherche d'un mode d'accueil

- Par la suite, vous vous connecterez à votre compte personnel pour chaque nouvelle demande ou le suivi de votre demande en cours



Se connecter

- Indiquer tous les modes d'accueil qui vous conviendraient **par ordre de préférence**

- Faites les **bons choix** !

Vous avez besoin de conseils pour choisir le mode d'accueil le mieux adapté pour vous et pour votre enfant ?

Prenez le temps de lire les documents à votre disposition dans l'espace famille.



Documents - Informations

N'hésitez pas à **contacter le RPE** qui vous guidera dans votre réflexion !

→ Enfance-Jeunesse (4-16 ans)

- Lors de votre **première connexion**, vous devez commencer par créer votre compte



Créer un nouveau compte

Puis, ajoutez dans ce compte l'enfant pour lequel vous souhaitez faire une demande d'accueil, en choisissant la structure et la période dans les options qui vous sont proposées.

- Par la suite, vous vous connecterez à votre compte personnel pour chaque nouvelle demande ou le suivi de votre demande en cours



Se connecter

Pour chaque demande

Avant de la valider, vérifiez bien les informations que vous indiquez, particulièrement, les dates et horaires d'accueil souhaités.

Important !

Pour un accueil en structure collective, un certain nombre de documents justificatifs vous seront demandés. Certains doivent obligatoirement être fournis dès la saisie de votre demande d'inscription.

A défaut, votre demande ne pourra pas être prise en compte. Vous devez les joindre à votre demande en ligne.

Accueil demandé en crèche ou micro-crèche

→ Vous devez joindre :

- un justificatif de domicile
- la déclaration de grossesse

NB : la demande d'inscription est possible dès la fin du 3^{ème} mois de grossesse

Inscription demandée en accueil de loisirs

→ Vous devez joindre une copie du carnet de vaccination
(avec vaccinations obligatoires à jour)